

Procès-verbal de la Commission du standard de la division volailles de l'EE du vendredi 09.03.2018 au dimanche 11.03.2018 à Pohlheim D (auberge zur Krone)

Horaire : 09.03.2018 16.00 -22.00 h

10.03.2018 08.30-22.05 h

11.03.2018 08.40-11.30 h

Ordre du jour

1. Salutations
2. Constatation des présences
3. Races et variétés proposées à l'admission pour 2018
4. Liste des races et variétés de coloris
5. Modifications des standards et ajouts de la BZA
6. Points en suspens de la réunion de septembre
7. Textes prêts à imprimer pour le standard européen
8. Oie Kholmogory
9. Taille des huppés chez la Poule soie
10. Rapport de situation sur le Chanteur du Sandschak
11. Standard de la Poule impériale huppée
12. Standard de la Naine polonaise
13. Descriptif du coloris saumon coucou doré chez la Padoue naine
14. Autres descriptifs de races – races anglaises et belges
15. Rencontre int. des juges au Danemark
16. Newsletter de la CES-V
17. Ordre du jour de la réunion de mai au Danemark
18. Divers

Point 1

Le président Urs Lochmann salue cordialement tous les participants. Jean-Claude Périquet (F) et Kresimir Safundzig (HR) se sont excusés. R. Möckel a accepté de passer le 10.03.2018.

Point 2

Sont présents: Dr A. Verelst (B), P. Zuffa (SK), W. Littau (DK), U. Lochmann et M. Bovet (CH), Kl. v. d. Hoek (NL), U. Freiberger et D. Kleditsch (D).

Point 3

Toutes les photos pour les nouvelles admissions ou les modifications au standard pour l'Europe passent par U. Freiberger, les photos pour la Pavlov doivent être retravaillées. Il faut ajouter l'Appenzelloise huppée citron pointé noir. Les races et variétés de coloris proposées à l'admission par l'Allemagne sont ratifiées.

L'appellation du Barbu hollandais est changée en isabelle pointé gris perle (non chamois).

Pour la Poule du Danemark naine, W. Littau va transmettre un standard à U. Freiberger.

Pour la proposition belge, la mention "barré transversalement" est biffée pour la Braekel.

Les propositions de la Suisse, du Danemark, d'Italie et des Pays-Bas sont ratifiées, pour la Slovaquie, le coloris noir de l'Orawa naine est refusé.

Les Pintades brun chocolat en procédure d'admission ne peuvent être acceptées qu'avec perlure réduite.

Les Brahma présentées aux Pays-Bas en bleu saumoné rouge ne peuvent être reconnues que sans flammes au camail.

Les Combattants anglais modernes nains annoncés en Allemagne avec crête perlée n'ont aucune chance d'admission sous cette appellation.

Il n'y a aucune objection à la reconnaissance de la Welsumer saumon argenté car elle existe déjà en naine.

Point 4

Il y a eu quelques changements, la Bosnie a tout reconnu, sans que les races soient présentes dans le pays, la liste n'est malheureusement par à jour actuellement car de nombreuses annonces font défaut.

Point 5

En Allemagne, le changement de nom de la Wyandotte en Wyandotte allemande et Wyandotte naine allemande a été effectué. Simultanément, les masses des Wyandottes naines ont été adaptées à un niveau raisonnable de 1,6 kg chez 1,0 et 1,2 kg chez 0,1. Les juges sont tenus d'opérer des déductions en cas de différence de plus de 10%.

Point 6

A. Verelst est très heureux de l'état actuel de la collaboration avec la BZA. Comme les sujets présents en Europe centrale ne correspondent pas au standard de l'Oie de combat de Tula, c'est l'appellation Oie de combat à bec courbe qui est retenue. A. Verelst va élaborer une proposition de standard à ce sujet.

Point 7

Pour 120 races env. les textes des standards sont prêts, il ne manque que la signature des pays d'origine pour les valider.

Il y a de nombreuses demandes, les partenaires de contact pour les éleveurs sont les pays respectifs.

Point 8

La proposition de créer pour l'Oie de Kholmogory élevée dans quelques pays une variante appelée Grande Oie de Kholmogory ne peut pas être acceptée. Il faut trouver un autre nom.

Point 9

La huppe de la Poule soie ne doit pas handicaper sa liberté de vision.

Point 10

Une admission du Chanteur du Sandschak ou d'une autre race ne peut se faire que par l'intermédiaire de la commission du standard du pays d'origine.

Point 11

Une admission n'est possible que par le biais d'une présentation de qualité suffisante lors de l'Exposition européenne 2018.

Point 12

Les Naines polonaises doivent aussi être présentées en qualité suffisante lors de l'Exposition européenne.

Point 13

La variété de coloris saumon coucou doré est reconnue en Pologne chez la Padoue naine.

Point 14

Autres descriptifs de races :

De la France, le Combattant du Nord et son diminutif sont ratifiés et la Poule du Berry est acceptée sous réserve.

Des USA ; l'Ameraucana et son diminutif, la Delaware, le Dindon bronzé américain, le Dindon américain gris ardoise, le Dindon américain noir, le Dindon de Beltsville, de Dindon Bourbon rouge et le Dindon hollandais blanc sont ratifiés.

De Croatie, la Kreuzer huppée est ratifiée.

D'Egypte, la Fayoumi.

D'Asie, la Burma naine, la Nanking et la Peking, le coloris barré est supprimé chez cette dernière. Sinon le tout est ratifié.

Les races espagnoles Mallorquina et Sobrarbe sont ajournées.

D'Angleterre, la Campine et la Campine naine sont ratifiées.

Du Canada, la Chantecler et la Chantecler naine.

Des Pays-Bas, l'Assendelft et l'Assendelft naine, la Poule de Chaamse, la Schinjndelaar, la Mouette de Groningue et la Mouette de Groningue naine, la Poule de Hollande du Nord et la Poule de Hollande du Nord naine et l'Eikenburg.

Point 15

Pour la rencontre des juges des 15 et 16.09.2018 au Danemark, il faudra aborder le système de jugement européen lors des expositions EE, les races danoises, le Barbarie ainsi que les variétés de coloris saumon coucou doré et saumon coucou doré foncé. W. Littau va proposer en mai ce qui sera possible en septembre.

Point 16

Newsletter CES-V : il faudrait publier 3-4 pages en 2018.

Point 17

Lors de la réunion EE du 11.05.2018, les fédérations scandinaves vont se présenter.

Point 18

Les rencontres des juges doivent être repensées, par exemple sur le plan des accents. Le procès-verbal de la réunion de la division à Eger est encore en chantier, Pour l'Exposition EE au Danemark, les Araucana devront être séparées en type originel américain et version allemande.

Il faut être attentif au respect des masses chez les poules naines.

Lors des expositions EE, les poules et les poules naines ayant plus de 10 rémiges primaires ne pourront pas dépasser 96 points.

Lors des expositions EE ne seront admis que les sujets portant une bague avec le sigle d'un pays. Les marques pour poussins ne sont pas considérées comme des moyens d'identification, les chefs-juges devront être attentifs sur ces points.

L'ordre du jour étant épuisé et le temps écoulé, le président Urs Lochmann remercie les participants de leur collaboration constructive et lève la séance.

Pour 2019, la réunion est fixée du 08. au 10.03.2019.

U. Lochmann, président
Traduction M. Bovet

D. Kleditsch, secrétaire